

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-04-11_25

Séance du 11 avril 2022

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-deux, et le onze avril, à 18 h 30, le conseil municipal de la commune, convoqué le 5 avril 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Arnaud FAUQUET-LEMAITRE.

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 12

Présents :

Arnaud FAUQUET-LEMAITRE, Francis DUGAUQUIER, Olivier BARTHELEMY, Gabrielle FOUQUET, Patrick CHOLIEU, Christine LAFORET, Sylvie CASTAGNETO, Anne-Hélène CONILH.

Absents excusés donnant pouvoir :

Daniel TILMANT donne procuration à Olivier BARTHELEMY, Sylvie BROWN donne procuration à Gabrielle FOUQUET, Jean-Christophe BRUNEL donne procuration à Arnaud FAUQUET-LEMAITRE, Tiffany EMERIC donne procuration à Sylvie CASTAGNETO

Absents :

Maxime TRANCHAND, Hélène CANDELPERGHIER.

Monsieur Francis DUGAUQUIER a été désigné comme secrétaire de séance.

Objet : Demande du Fonds Interministériel de l'Etat de Prévention de la Délinquance (FIPD), pour l'extension du système de vidéo Protection Urbaine sur la commune

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le projet d'extension du Système de Vidéo Protection Urbaine avec la fourniture et pose de 6 caméras extérieures sur la Commune dans le cadre du « Fonds Interministériel de l'Etat de Prévention de la Délinquance (FIPD) ».

Cette installation comprend l'installation de 6 caméras extérieures.

Evaluation sommaire des Travaux :

- Montant H.T. 38.350,00 Euros.
- Montant T.T.C. 46.020,00 Euros.

Plan de Financement :

- Etat FIPD 14.573, 00 Euros soit 38,00 % du montant H.T.

- Autofinancement 23.777, 00 Euros.
- Total H.T. 38.350, 00 Euros.
- Total T.T.C. 46.020, 00 Euros.

Le Conseil Municipal après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- D'APPROUVER le projet de fourniture et de pose d'un système de Vidéo Protection Urbaine (Installation de 6 caméras extérieures) sur la Commune, ainsi que son Plan de Financement.

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à Solliciter une subvention auprès de l'Etat « le Fonds Interministériel de l'Etat de Prévention de la Délinquance (FIPD) », à hauteur de 14.573, 00 Euros, soit 38,00 % du Montant H.T. des Travaux.

➤ D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces travaux.

Dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Fait et délibéré à Ollières, les jours mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Affiché le 12 Avril 2022

Monsieur le Maire,
Arnaud FAUQUET-LEMAITRE.



M. Le Maire
A. FAUQUET-LEMAITRE
A. Fauquet-Lemaître